

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/.....²²⁰ /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD PORTANT CREATION DE
L'INSTITUTION DE LA MUTUELLE PANAFRICAINNE DE GESTION DES
RISQUES.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2017/019/AN du 14 juin 2017, autorisant la ratification ;

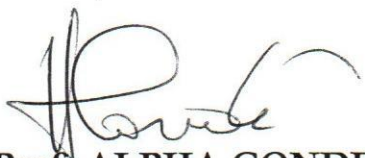
Vu le Décret D/2017/.....²¹⁰ /PRG/SGG du ¹⁷ AOUT 2017, portant promulgation
de la Loi L/2017/019/AN du 14 juin 2017 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord portant création de l'Institution de la Mutuelle
Panafricaine de Gestion des Risques.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera
enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ¹⁷ AOUT 2017


Prof. ALPHA CONDE